

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22959**

### Intitulé

Agent d'assistance aux personnes à mobilité réduite dans les transports

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Daniel Guisnet formation (DGF-OI, DGF France)

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'activité de l'AAPMRT se situe dans les gares routières, ferroviaires, maritimes, les aéroports et les halls de réception en utilisant les divers outils d'aide au transport (fauteuil, fauteuil inerte, soulève personnes, planches de glissement). Il assiste lors du filtrage des personnes et objets transportés en plaçant dans les appareils à Rayon X, portique de détection de masses métalliques, détecteurs de masses métalliques portatifs, miroir de détection lors de filtrage de véhicules installés sur site. Il déclenche les actions définies dans les consignes données par le client, dans le respect de la réglementation en vigueur dans laquelle l'activité est exercée. Il participe à la traçabilité de l'activité (main courante informatisée), il a un rôle d'accueil et d'assistance des personnes à mobilité réduite.

Par sa formation, l'agent est capable de résoudre les problèmes rencontrés au cours d'un voyage.

Il assure l'enregistrement des passagers, de leurs bagages et éventuellement de leur véhicule.

Il organise et gère l'embarquement des passagers à bord de tout moyen de transport.

Il veille à la sécurité et à la sûreté des passagers.

#### AGENT D'ASSISTANCE DES PMR DANS LES TRANSPORTS

Sa mission se situe avec les Compagnies de transport de voyageurs, aéroports, halls de réception accueillant des voyageurs.

Il est agent d'accueil, d'information, d'escale, de navette...

Il assure l'aide au transport pour les personnes handicapées, à mobilité réduite, âgée, ayant besoin d'une assistance adaptée pour le transport. Cette assistance consiste en :

- un accueil professionnel,
- une aide pour les formalités de transport,
- l'assistance aux contrôles,
- l'utilisation des infrastructures
- Et la mise en place de moyens adaptés aux capacités de déplacement des personnes en utilisant les divers outils d'aide au transport (fauteuil, fauteuil inerte, soulève personnes, planches de glissement). Il a des compétences en médiation, service, en sanitaire et social et peut répondre aux sollicitations dans une autre langue que le Français.

L'Agent d'Assistance aux Personnes à Mobilité Réduite dans les Transports AAPMRT atteste de compétences dans 4 grands domaines:

Accueillir un passager ayant besoin d'une assistance

- accueillir un client en situation de face à face
- identifier contrôler la demande et

accompagner dans les démarches administratives liées aux transports.

- organiser et contrôler les démarches administratives liées aux transports
- préparer le bon déroulement des formalités de transport clients, police, sûreté, douanes

installer un passager en toute sécurité

- appliquer la technique de transfert adaptée aux différents publics
- veiller à l'intégrité, et à la discrétion du passager

informer rendre compte

- communiquer efficacement avec son équipe et sa hiérarchie
- aptitude à identifier et à intervenir face aux situations d'urgence

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Agent d'Assistance aux Personnes à Mobilité Réduite dans les Transports AAPMRT exerce dans différentes structures du secteur transport principalement

- compagnies aériennes,
- assistants des compagnies aériennes
- transports routiers et assistants des transports routiers (bus)
- transports maritimes et
- assistants des transports maritimes
- transports ferroviaires et
- assistants des transports ferroviaires
- structures de services à la personne

Assistant de personnes

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

N4102 : Conduite de transport de particuliers

J1305 : Conduite de véhicules sanitaires

K1302 : Assistance auprès d'adultes

K1303 : Assistance auprès d'enfants

N2201 : Personnel d'escale aéroportuaire

**Réglementation d'activités :**

La Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC), le document n°30, section 5, et ses annexes

L'annexe 9 de l'OACI, édition 11

Le Règlement (CE) n°1107/2006

Les Directives européennes relatives aux services d'assistance en escale.

JO C 24 du 31.1.2006, p. 12.

Avis du Parlement européen du 15 décembre 2005 et décision du Conseil du 9 juin 2006.

JO L 158 du 23.6.1990, p. 59.

JO L 46 du 17.2.2004, p. 1.

JO L 272 du 25.10.1996, p. 36. Directive modifiée par le règlement (CE) no 1882/2003 du Parlement européen et du Conseil (JO L 284 du 31.10.2003, p. 1).

JO L 281 du 23.11.1995, p. 31. Directive modifiée par le règlement (CE) no 1882/2003

Les services suivants sont disponibles sur l'aéroport:

Assistance depuis l'arrivée sur l'aéroport par la PMR

Assistance au comptoir d'enregistrement et pour les formalités sûreté (inspection filtrage passager et bagage cabine).

Assistance pour les formalités douanières au départ

Assistance jusqu'en porte d'embarquement

Assistance lors de la montée et la descente, y compris la fourniture de matériel adéquat, de et vers l'aéronef

Assistance à l'arrivée pour les formalités douanières et la récupération du bagage de soute.

Assistance spécifique en cas de retards de vols importants et/ou d'annulations

Agent d'Assistance aux Personnes à Mobilité Réduite dans les Transports AAPMRT aura l'obligation de formations complémentaires et spécifiques dans les domaines suivants:

PSC1 ou équivalent (SST)

PRAP

connaissance de la clientèle: accueil personnalisé, notion de handicap, précaution gériatriques, troubles spécifiques

les trois thématiques de formation requises sont incluses dans la certification d'Agent d'Assistance aux Personnes à Mobilité Réduite dans les Transports AAPMRT.

le casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est exigée par l'employeur.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

la certification est composée de 4 unités:

UC 1:Accueillir un passager ayant besoin d'une assistance

UC 2:accompagner dans les démarches administratives liées aux transports.

UC 3:installer un passager en toute sécurité

UC 4:informer rendre compte

un dispositif d'évaluation par voie de la formation s'appuie sur 4 modalités d'évaluation et comporte 3 épreuves:

**Une épreuve écrite.** cette épreuve se déroule en fin de formation et est transverse aux 4 UC

**Deux mises en situations pratiques reconstituées** (tirage au sort à partir d'un scénario écrit) **suivies d'un entretien professionnel** avec le jury constitué d'un professionnel et d'un formateur.

**Epreuve 1:** UC 1 (Accueillir un passager ayant besoin d'une assistance), et l'UC 2 (accompagner dans les démarches administratives liées aux transports),

**Epreuve 2:** elle est transverse aux 4 UC comprenant: UC 1 (Accueillir un passager ayant besoin d'une assistance), l'UC 2 (accompagner dans les démarches administratives liées aux transports), l'UC 3 (installer un passager en toute sécurité) et à l'UC 4 (informer rendre compte).

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	le jury est constitué de 3 personnes président de la commission de certification du titre un professionnel concerné par le métier d'Agent d'Assistance aux Personnes à Mobilité Réduite dans les Transports AAPMRT employeur ou salarié un formateur n'ayant pas participé à la formation
En contrat de professionnalisation	X	le jury est constitué de 3 personnes président de la commission de certification du titre un professionnel concerné par le métier d'Agent d'Assistance aux Personnes à Mobilité Réduite dans les Transports AAPMRT employeur ou salarié un formateur n'ayant pas participé à la formation
Par candidature individuelle	X	le jury est constitué de 3 personnes président de la commission de certification du titre un professionnel concerné par le métier d'Agent d'Assistance aux Personnes à Mobilité Réduite dans les Transports AAPMRT employeur ou salarié un formateur n'ayant pas participé à la formation
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	le jury est constitué de 3 personnes président de la commission de certification du titre un professionnel concerné par le métier d'Agent d'Assistance aux Personnes à Mobilité Réduite dans les Transports AAPMRT employeur ou salarié un formateur n'ayant pas participé à la formation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent d'assistance aux personnes à mobilité réduite dans les transports" avec effet au 09 juillet 2010, jusqu'au 27 mai 2020.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

Daniel Guisnet formation (DGF-OI, DGF France) : Réunion - Réunion ( 974) [Ste MARIE]  
Daniel Guisnet formation (DGF-OI, DGF France) : Île-de-France - Val-de-Marne ( 94) [THIAIS]  
EIRL DGF

- 32 rue du Général de Gaulle 97438 Ste MARIE  
- Tour Europa boulevard de l'Europe Belle Epine 94320 THIAIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EIRL DGF  
- 32 rue du Général de Gaulle 97438 Ste MARIE  
- Tour Europa boulevard de l'Europe Belle Epine 94320 THIAIS

##### Historique de la certification :

36 formés en 4 sessions depuis 2010